

COMMUNIQUÉ IBC

Le 5 février

PROTECTION DE 50 % DU TERRITOIRE DU PLAN NORD

## **De nouvelles orientations prometteuses pour faire du Plan Nord un modèle de développement durable**

*MONTREAL, le 5 févr. 2012 /CNW/ - Le premier ministre Jean Charest et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) Pierre Arcand ont dévoilé aujourd'hui les nouvelles orientations pour donner suite à la consultation sur l'engagement gouvernemental de consacrer 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, au maintien de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles.*

« Nous prendrons connaissance en détails du rapport de consultation, mais déjà, nous sommes très heureux de cet objectif de créer d'ici 2020, 20 % d'aires protégées répondant aux critères de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Il est raisonnable de croire que d'ici 2020, nous aurons le temps nécessaire pour améliorer nos connaissances, qu'elles soient d'ordre économique ou écologique, pour élaborer et mettre en pratique une planification écologique sur tout le territoire. Cette démarche permettra d'atteindre une protection de 50 % territoire en 2035, pour maintenir la viabilité des écosystèmes tout en permettant un développement ordonné sur l'autre moitié, développement qui fera appel aux meilleures pratiques » affirme Suzann Méthot, Directrice régionale au Québec pour l'Initiative boréale canadienne (IBC).

Dans le cadre de la planification écologique, outils de décision par lequel l'ensemble de l'aménagement du Plan Nord sera planifié, l'IBC réitère l'importance d'identifier et de protéger immédiatement les territoires déjà connus pour leur sensibilité et, leurs valeurs écologiques et culturelles.

« Les instances Inuites demandent la protection de la rivière Nastapoka, milieu de vie des phoques d'eau douce, une espèce en voie de disparition. Pour leur part, les Cris désirent protéger sans plus tarder le secteur de la rivière Broadback et du lac Evans, habitat du caribou forestier, une espèce vulnérable. Le gouvernement, non seulement pour des raisons écologiques mais également en respect du rapport de nation à nation, devrait respecter sans plus tarder leur volonté » ajoute madame Méthot. « Il importe également d'inclure l'ensemble des nations et communautés autochtones dans la prise de décision sur leur territoire. À ce jour, une majorité des nations Innue et algonquine sont toujours en marge de la démarche du Plan Nord. » ajoute-t-elle.

« Finalement, le prochain budget du ministre des Finances devra prévoir des sommes substantielles pour réaliser cet engagement. En Ontario, le Conseil consultatif du Plan Nord a évalué à plus de 100 millions de dollars sur 5 ans les sommes nécessaires pour effectuer la planification écologique de leur région nordique, qui est trois fois moins grande que la nôtre » conclue madame Méthot.

### **À propos de l'Initiative boréale canadienne**

L'Initiative boréale canadienne réunit divers partenaires dans le but de créer de nouvelles solutions pour la conservation et le développement durable de la forêt boréale. Elle agit à titre de catalyseur en appuyant divers efforts sur le terrain, dans l'ensemble de la région boréale, déployés par les gouvernements, l'industrie, les nations autochtones, des organismes de conservation, les grands détaillants, des institutions financières et des scientifiques.

#### RENSEIGNEMENTS :

**Contact** : Suzann Méthot, Directrice régionale au Québec, 514-792-1843, [smethot@borealcanada.ca](mailto:smethot@borealcanada.ca)